



Que signifie restitution véhicule

Par **gege71**, le **13/05/2008** à **10:41**

jai vendu une voiture qui avait des vices cachés jai été condamné à rembourser . Aujourd'hui je souhaite payer la totalité (5000 e) contre restitution du véhicule (noter comme cela dans le jugement) mais la personne n'est pas prete à me restituer le vehicule car elle habite à 50 km et la voiture est non roulante, je voulais savoir que signifiait restitution du véhicule si cest moi qui doit aller la chercher ou la personne qui doit me la ramener. Comment cela se passera si je paie les 5000 e et que jai pas récupérer la voiture

Par **jeetendra**, le **13/05/2008** à **11:26**

bonjour, c'est à l'acheteur de vous restituer le véhicule et après ce sera à vous de lui restituer son argent, envoyez lui un courrier recommandé avec accusé de réception d'avoir à vous restituer votre véhicule qui était en état de marche au moment de l'achat, cordialement

Par **gege71**, le **15/05/2008** à **19:31**

je vous remercie de votre réponse. En faite je vais prendre rdv avec lhuissier pour payer les 5000 e en totalité jai déjà envoyer un recommandé en janvie avec des echelonnements en 8 fois contre restitution de la voiture, depuis jai contacté plusieurs fois lhuissier et la personne doit me contacter mais rien il llaisse courir les interets (jugement en sa faveur alors quil a meenti sur plein de choses) et il ne veut pas me restituer la voiture car dit que cest lui la victime, il habite à 50 km de chez moi et comm la voiture ne doit plus être assuré et est considéré comme non roulante (elle roule malgre tout) et ben il veut que cest moi qui me

debrouille.... j'ai décidé donc de payer comme ça les intérêts s'arrêtent (depuis 2003) mais l'huissier n'est pas au clair et me dit que restituer veut dire qu'il peut me donner les clés en bas de chez lui et moi on me dit que dans la loi restituer veut dire que c'est à la personne de me la ramener et je n'arrive à trouver la vraie signification de ce terme, que faire et si je paie et qu'il me rend pas la voiture comme ça se passe, puis je demander moi des indemnités après... je vous remercie de votre aide car on a jamais voulu être malhonnête en vendant cette voiture car on ne savait pas quelle avait été accidentée cette personne à même refait passé un contrôle technique avec des choses qui n'étaient pas stipulées...

Par **jeetendra**, le **15/05/2008** à **20:24**

bonsoir, quand il l'a achetée la voiture elle était roulante et en état de marche, qu'il la ramène un point c'est tout, surtout que vous êtes engagé à lui rendre son argent, ne vous laissez pas faire bon sang, bonne soirée à vous

Par **gege71**, le **17/05/2008** à **10:15**

je vous remercie de me répondre. Je vous réexplique la voiture est roulante, mais on a interdiction de rouler car le berceau et longeron sont foutus donc risque d'accident n'je voulais juste savoir que veut dire restitution si c'est moi qui doit faire les km ou il est en droit de me donner les clés en bas de chez lui. Il n'est pas décidé à se bouger alors j'ai décidé de tout payer mais après le paiement comment ça se passe?? doit-il me ramener la voiture par ses propres moyens ou c'est encore moi qui doit faire les 50 km et payer les frais de remorquage? par ailleurs si vous avez une adresse où il explique le mot restitution suite à un jugement ^pouvez-vous me la donner? n'je vous remercie énormément de votre aide

Par **jeetendra**, le **17/05/2008** à **11:34**

bonjour, il me semble avoir été clair, article **1644** du Code Civil en cas d'annulation du contrat de vente pour vice caché, [fluo]L'ACHETEUR[/fluo] a le choix soit de [fluo]RENDRE LA CHOSE[/fluo] et de se faire restituer le prix, soit de garder la chose et de se faire restituer une partie du prix, cordialement

Par **gege71**, le **17/05/2008** à **14:47**

je vous remercie mais vous ne m'avez pas expliqué cela comme ça. D'accord il doit me restituer la voiture mais le problème c'est qu'il ne se décide pas alors que moi en janvier 08 je lui ai fait un courrier RAR avec proposition d'échelonnement contre restitution de la voiture, depuis rien et on m'a dit que si il ne décide pas de me restituer la voiture pendant ce temps les intérêts en sa faveur courent, c'est un cercle vicieux et je ne sais donc pas comment procéder c'est pour cela que je me suis débrouillé pour trouver les 5000 € et que je me suis dit que si il le paie (devant l'huissier) est-ce que après il a obligation de me restituer la voiture et que si il

le fait pas ca sera lui qui devra me donner des dommages (cest ce quon ma dit mais quil fait que je saisisse le juge d'execution et que ca me coutera chère) rnrnecuse e ma difficulté de comprendre mais cest compliqué et je ne sais comment proceder